

RÈGLEMENT - PIÈCES GRAPHIQUES

AUTRES PLANCHES

- Détail 2 - Carnoux

PLUi approuvé le 19 décembre 2019

Modification 1 approuvée le



- #### Complément de légende
- Faïence toute hauteur, largeur de 5m minimum, tracé de principe
 - Liaison fonctionnelle entre deux entités bâties
 - Liaison piétonne et circulation douce à créer ou à maintenir, tracé de principe
 - Implantation du RWC et du sous-bassement à l'alignement obligatoire
 - Limite de l'emprise des étages
 - Limite de l'emprise des sous-sols

